



**PROCES VERBAL**  
**De la 20<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 20 juillet 2016 à 17h30**  
**Atelier des Savoir-Faire**  
**Ravilloles**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Alain Mouret, Jean-Louis David (arrivé à la question 7-1), Philippe Passot (arrivé à la question 12-2), Jean-Jacques Baroni, Eliane Grenard

**EXCUSEES** : Isabelle Heurtier (a donné pouvoir à Nadia Lahu), Jean-François Demarchi (a donné pouvoir à Raphaël Perrin)

**ABSENTS** : Jean-Louis Millet, Alexandre Stephan

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 20 juillet 2016, datée du 13 juillet 2016 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h00, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Nadia Lahu se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, elle est élue à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le CR de la réunion de bureau du 29 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

**2. COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

**3. ADMINISTRATION GENERALE**

**4. PERSONNEL**

**5. FINANCES**

**5.1 Gymnase du Plateau : location de salle**

Plusieurs clubs ou associations extérieurs au territoire ont demandé à utiliser le gymnase du Plateau.

Jusqu'alors aucun tarif de location de salle n'avait été mis en place.

Cependant, dans la mesure où les demandes correspondent à une utilisation sportive des lieux et contribuent au rayonnement touristique du territoire, il est nécessaire de prévoir un tarif de location permettant de répondre aux présentes attentes.

Le bureau communautaire valide les tarifs suivants et autorise le président à signer l'ensemble des pièces :



Journée sans entrée payante	150 €
Journée avec entrées payantes	200 €
Forfait 3 jours	300 €
Caution	500

### 5.2 Aménagement résidence d'artisans à l'ASF: allotissement

L'appel d'offres a été lancé le 9 juin 2016 pour les travaux d'aménagement résidence d'artisans à l'ASF et la date limite de remise des offres était le 7 juillet à 12h. L'ouverture des plis a eu lieu le 8 juillet.

A l'issue de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres a rendu un avis favorable en date du 18 juillet 2016,

La proposition est la suivante, tenant compte que deux lots sont infructueux. Une nouvelle consultation sera faite pour le lot 10 Monte-charges et pour le lot 8 carrelage/faïences. L'allotissement est le suivant :

N° du lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1	Terrassements / VRD	Goyard	9 495.00 €	11 394.00 €
2	Démolitions / maçonnerie	Baroni	77 360.32 €	92 832.38 €
3	Zinguerie / étanchéité	Picard	12 700.00 €	15 240.00 €
4	Menuiseries extérieures aluminium	Canier	29 505.00 €	35 406.00 €
5	Menuiseries intérieures	Capelli	9 821.22 €	11 785.46 €
6	Plâtrerie / peintures	Bonglet	21 258.52 €	25 510.22 €
7	Serrurerie	Belluardo	16 287.90 €	19 545.48 €
8	Carrelage / faïences	Infructueux		
9	Sols souples	Bonglet	3 411.00 €	4 093.20 €
10	Monte-charge	Infructueux		
11	Plomberie / sanitaires	Francomtoise	4 552.30 €	5 462.76 €
12	Electricité	sceb	30 524.89 €	36 629.87 €
13	Chauffage	Picard	38 801.36 €	46 561.63 €
	<b>TOTAL</b>		<b>253 717.51 €</b>	<b>304 461.01 €</b>

M. Jean-Jacques BARONI, concerné de par son statut, sort de la salle et ne prend pas part au débat ainsi qu'au vote.

Le bureau communautaire décide de retenir les entreprises ci-dessus pour la création d'une pépinière d'artisans à l'ASF et autorise le Président à signer les différentes pièces du marché et autorise la relance du marché pour les lots 8 et 10.

### 5.3 Aménagement résidence d'artisans : choix du SPS

Deux offres sont parvenues des sociétés VERITAS et SOCOTEC concernant le contrat de coordination sécurité santé pour les travaux liés à la résidence d'artisans.

Le bureau communautaire retient l'offre du bureau VERITAS pour un montant de 1 560 € HT soit 1 872 € TTC.

### 5.4 Animations du territoire

Le conseil communautaire a fixé à 20 000 euros les crédits dévolus aux animations du territoire pour l'année 2016. Un acompte de 10 300 € a été versé à l'Office du Tourisme, correspondant aux demandes enregistrées. Tenant compte qu'une nouvelle demande a été reçue, le bureau communautaire autorise le président à verser un nouvel acompte de 1 000 € à l'office de tourisme en charge de la gestion de ces fonds d'animation.



#### 5.5 ASF : horaires

Le Conseil d'Exploitation de l'Atelier des savoir-faire en date du 27 juin 2016, s'est prononcé pour les périodes et horaires d'ouverture suivants pour 2017 :

Les mois de février, mars, du 4 octobre au 4 novembre et du 6 au 30 décembre  
Du mercredi au samedi de 14h à 18h

Les mois d'avril, mai, juin et septembre  
Du mardi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h

Les mois de juillet et août  
Tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h

Fermé les mois de janvier et novembre, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> mai  
Ouverture toute l'année pour les groupes, sur réservation

Le Président précise que seule une analyse faite de la fréquentation pourrait nous permettre d'affiner ces horaires.

Le bureau communautaire accepte la présente proposition.

#### 5.6 ASF : tarifs

Les tarifs suivants proposés pour l'année 2017 sont :

Catégorie de tarifs	Tarifs 2016	Tarifs 2017 proposés
Adulte	5,00 €	5,00 €
Enfant (de 7 à 15 ans)	3,00 €	3,00 €
Tarif réduit (Chômeur, étudiant, handicapé)	4,00 €	4,00 €
Familles (2 adultes + au moins 1 enfant de 7 ans)*	13,00 €	13,00 €
Carte abonnement individuelle (1 an)	10,00 €	10,00 €
Atelier pour enfants (par personne)	6,00 €	6,00 €
Atelier pour enfants encadré par un artisan (par personne)		9,00 €
Visite guidée individuelle	+ 1€ sur prix du billet d'entrée	+ 1€ sur prix du billet d'entrée
Offre promotionnelle CE**		4,00 €
Animation exceptionnelle sans visite	4,00 €	4,00 €
Gratuit	Enfant de - de 7 ans Les scolaires de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, les membres de l'association ATC, Les élèves et enseignants des lycées techniques partenaires	

\*est considérée comme famille 2 adultes + au moins 1 enfant. Le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> enfant bénéficient donc du tarif famille et ne font pas l'objet d'une tarification supplémentaire.

\*\* avec l'achat d'un minimum de 50 entrées.

Groupe (à partir de 10 personnes)		
Adulte avec prestation de visite guidée	5,00 € (+ un forfait supplémentaire de 50€ pour une démonstration par groupe jusqu'à 60 pers)	5,00 € (+ un forfait supplémentaire de 50€ pour une démonstration par groupe jusqu'à 60 pers)



Adulte sans prestation de visite guidée	4,00 €	4,00 €
Enfant	2,50 €	2,50 €
Atelier encadré par un artisan (par personne)	9,00 €	9,00 €

Le bureau communautaire accepte la présente proposition.

## 6 ECONOMIE

### 6.1 E-commerce : approbation du cahier des charges de consultation

Suite aux différents échanges avec la commune de Saint-Claude et les représentants des commerçants, un cahier des charges a été établi en amont de la consultation pour le choix d'un prestataire. Le bureau communautaire accepte le projet de cahier des charges qui permettra de trouver un prestataire dédié à la réalisation, l'hébergement et la gestion d'un site marchand et autorise le Président à engager cette démarche.

Il est rappelé que la commune de Saint-Claude doit s'engager à nos côtés pour le financement de cette action.

### Arrivée de M. Jean-Louis DAVID à 18 h 30

## 7 LOGEMENT/HABITAT/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 7.1 Lotissement « Sur le Monceau » : allotissement

L'appel d'offre pour la réalisation des travaux de viabilité (un lot terrassement-réseaux humides et un lot voirie) a été lancé le 7 juin 2016. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 4 juillet à 12h. L'ouverture des plis a eu lieu le 8 juillet. La commission d'appel d'offres du 18 juillet propose de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de viabilité du lotissement « Sur le Monceau » à VILLARD-SAINT-SAUVEUR

N° du lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1	Terrassements / Réseaux humides	PERRIER	114.295,60	137.154,72
	Tranche optionnelle: Gaz		9.120,00	10.944,00
	Tranche optionnelle : Gabion		11.500,00	13.800,00
	Tranche optionnelle: Glissière		5.197,50	6.237,00
2	Voirie	BONNEFOY	28.983,60	34.780,32
	<b>TOTAL</b>		169.096,70	202.916,04

M. Jean-Jacques BARONI, concerné de par son statut, sort de la salle et ne prend pas part au débat ainsi qu'au vote.

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises ci-dessus pour la réalisation des travaux de viabilité du lotissement « Sur le Monceau » à VILLARD-SAINT-SAUVEUR et autorise le Président à signer les différentes pièces du marché

### 7.2 Lotissement « En Poset » : allotissement

L'appel d'offre pour la réalisation des travaux de viabilité (un lot terrassement-réseaux humides et un lot voirie) a été également lancé le 7 juin 2016. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 4 juillet à 12h. L'ouverture des plis a eu lieu le 8 juillet. La commission d'appel d'offres du 18 juillet propose de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de viabilité du lotissement « En Poset » à CHASSAL



N° du lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1	Terrassements / Réseaux humides	PERRIER	132.771,00	159.325,20
2	Voirie	BONNEFOY	47.342,30	56.810,76
	Tranche optionnelle: bordure P1 chemin piéton		14.593,50	17.512,20
	<b>TOTAL</b>		194.706,80	233.648,16

M. Jean-Jacques BARONI, concerné de par son statut, sort de la salle et ne prend pas part au débat ainsi qu'au vote.

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises ci-dessus pour la réalisation des travaux de viabilité du lotissement « En Poset » à CHASSAL, et autorise le Président à signer les différentes pièces du marché

Cependant, une réserve est formulée quant à la capacité de l'entreprise PERRIER à réaliser en concomitance ces deux chantiers et le président propose de rencontrer son responsable afin qu'il s'engage fermement sur cette faisabilité. Une rencontre sera programmée le 16 août avec les maires de Chassal et de Villard St Sauveur.

Le prix de vente des parcelles sera fixé dès que tous les coûts d'aménagement, notamment des réseaux secs, seront connus. Le bureau rappelle qu'il souhaite que des distinctions puissent être opérées selon la localisation des parcelles.

## 8 ENVIRONNEMENT

### 9 PATRIMOINE/BATIMENTS

#### 9.1 Immeuble 11, Rue Lacuzon : proposition avenant au bail Onelineformapro

Onelineformapro occupe actuellement un local 11 Rue Lacuzon d'une superficie de 78 m<sup>2</sup> pour un montant de loyer de 535€/mois soit 6.85 € le m<sup>2</sup> (Bail du 01/02/2014 au 31/12/2017).

Onelineformapro sollicite la reconduction du bail comprenant la location de la salle de 170 m<sup>2</sup> afin de poursuivre ces formations professionnelles et répondre aux besoins. Ce besoin reste pour le moment ponctuel dans le temps et couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2017.

Le bureau communautaire approuve un avenant au présent bail. Le montant du bail est ainsi porté pour l'ensemble à 1 003.90 € par mois pour la période concernée.

#### 9.2 Immeuble 11, Rue Lacuzon : Renouvellement du bail avec la Croix Rouge

L'unité locale du Haut-Jura de la Croix Rouge Française occupe actuellement divers bureaux dans l'immeuble situé à Saint-Claude 11, Rue Lacuzon, moyennant un loyer annuel de 3.658,78 €, venu à expiration le 31 mars 2016 et prorogé une première fois jusqu'au 30 septembre 2016.

Le représentant de cette unité locale a demandé le renouvellement de ce bail pour une durée d'une année aux mêmes conditions à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Le bureau communautaire accepte ce renouvellement et autorise le Président à signer l'acte de bail ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

#### 9.3 Pôle du Tomachon : Renouvellement du bail avec l'Etat (CIO)

Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) occupe actuellement divers bureaux dans l'immeuble situé à Saint-Claude 1, Rue du Tomachon, moyennant un loyer annuel de 4.181,00 €, révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires suivant un acte de bail du 26 décembre 2012 et de son avenant du 2 juin 2015, venu à expiration le 31 décembre 2015.



Le CIO a demandé le renouvellement de ce bail pour trois années aux mêmes conditions.  
Le bureau communautaire accepte ce renouvellement et autorise le Président à signer l'acte de bail ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

#### 9.4 Pôle du Tomachon : Renouvellement du bail avec le GRETA

En attendant d'emménager dans des locaux du lycée du Pré Saint Sauveur, le GRETA du Haut-Jura occupe deux salles de réunion du Pôle du Tomachon, moyennant un loyer mensuel de 420,00 €, suivant un acte de bail régularisé le 1<sup>er</sup> mars 2016 et qui viendra à expiration le 31 août 2016.

Le GRETA a demandé le renouvellement de ce bail pour une durée de six mois aux mêmes conditions.

Le bureau communautaire accepte ce renouvellement et autorise le Président à signer l'acte de bail ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

#### 9.5 Plateforme Rue Carnot : Renouvellement du bail avec la SAS MILLET Jules

La SAS MILLET Jules occupe actuellement la plateforme situé à Saint-Claude, Rue Carnot, ancienne friche Ford, moyennant un loyer mensuel de 40,00 €, venu à expiration le 31 décembre 2015 et prorogé une première fois jusqu'au 30 juin 2016.

Monsieur Michel ZAEGEL, représentant de cette société, a demandé le renouvellement de ce bail pour une durée de six mois aux mêmes conditions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le site a été retenu pour l'édification de la maison de santé de Saint-Claude, mais les travaux ne débiteront pas avant 2017.

Le bureau communautaire acceptera donc ce renouvellement et autorise le Président à signer l'acte de bail ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

## **10 TOURISME**

## **11 SPORTS**

## **12 CULTURE**

### 12.1 Médiathèque : horaires d'ouverture au public

Les horaires de la nouvelle médiathèque doivent être facilement mémorisables par le public donc être le plus homogènes possible tout en étant adaptés au mode de vie des habitants.

Une ouverture sur la pause méridienne est souhaitée afin de permettre aux personnes en activité de bénéficier du lieu et de l'offre. L'amplitude horaire hebdomadaire reste de 27h30. Les accueils de groupes et de classes sont prévus les lundis, mardis et jeudis.

Le Comité de pilotage du 22 juin 2016 propose les horaires suivant :

Lundi : 15h-18h30  
Mercredi : 12h -18h30  
Jeudi : 15h-18h30  
Vendredi : 12h-18h30  
Samedi : 09h30-17h.

Le bureau souhaite que la question d'une ouverture le matin, notamment les jours de marché, soit examinée. Il est noté que, si la perspective d'une nocturne mensuelle n'est pas formalisée dans ces horaires, elle le sera de fait, par la programmation d'une animation un vendredi soir par mois.

Le bureau communautaire demande donc au comité de pilotage un nouvel examen des horaires proposés et autorise le Président à finaliser cette question par voie d'arrêté.

## **Arrivée de M. Philippe PASSOT à 19 heures**



### 12.2 Médiathèque : dénomination de la nouvelle médiathèque

Le choix d'un nom pour la future médiathèque a été demandé aux élus du bureau et à l'ensemble du personnel de la médiathèque communautaire. Des propositions ont été faites, puis classées de 1 à 24.

Le Président propose aux membres du bureau qui n'ont pas encore participé au vote de le faire. Il propose ensuite, afin de mobiliser l'ensemble du territoire, que les 6 noms arrivant en tête, soient soumis au vote de tous les habitants de la communauté de communes. Pour ce faire, un encart sera imprimé sur la prochaine parution de l'hebdo du Haut-Jura, où chacun pourra voter pour le nom qu'il préfère. Les bulletins nominatifs feront l'objet d'un tirage au sort permettant de gagner 10 entrées au Musée, 10 à l'ASF et 20 abonnements à la médiathèque.

Le bureau communautaire valide cette démarche et accepte l'idée d'un jeu concours.

### 13 SPANC/DEVELOPPEMENT DURABLE

### 14 ADS

### 15 COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES

Les projets pour un nouveau logo sont présentés. Le logo actuel a été retravaillé afin qu'il soit plus compact et plus lisible et puisse satisfaire également l'Office de tourisme. Philippe Passot reprend la genèse du logo actuel et regrette qu'en 2011, la couleur rouge n'ait pas été retenue. Il est proposé de l'intégrer à la nouvelle version. Cette demande devient urgente du fait du projet de signalétique nordique qui doit être mis en œuvre rapidement. Il sera demandé à Mme Olivier de revoir son projet très rapidement. L'Office de tourisme a également travaillé sur ce point.

Le logo définitif sera présenté à l'ensemble des conseillers communautaires en septembre.

La séance est levée par le Président à 19 h 45

Raphaël Perrin  
Président



Nadia LAHU  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,  
Le 21 juillet 2016

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.

